

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Aulnoy-lez-Valenciennes

COMMUNE DE PETITE-FORÊT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-sept, le 8 novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Marc BURY, Maire, en suite de la convocation en date du deux novembre deux mil dix-sept dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

SÉANCE : le 8 novembre 2017

Délibération n° : 17-11-07

3.5 Autres actes de gestion du domaine public

**Objet : Autorisation de travaux –
Création d'un giratoire au niveau de la
rue Évariste Galois**

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 23

Nombre de suffrages exprimés : 26

Votes Pour : 26

Votes Contre : 0

Abstention : 0

ÉTAIENT PRÉSENTS : Martine DILIBERTO – Pasquale TIMPANO - Marcel BURNY - Ali FARHI - Elizabeth DERCHE - Bernard VANDENHOVE - Alberte LECROART- Jean-Pierre POMMEROLE – Annie BURNY – Guy MORIAMEZ - Rachid LAMRI - Christine LEONET - Marie-Christine VEYS - Sandrine GOMBERT - Dominique DAUCHY - Cédric OTLET - Isabelle DUFRENNE - Claudine GENARD - Jean CAVERNE - Gérard QUINET - Ingrid SAGUEZ - Henri ZIELINSKI

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Marie-Geneviève DEGRANDSART a donné pouvoir à Elizabeth DERCHE
Mirella BAUWENS a donné pouvoir à Marc BURY
Grégory SPYCHALA a donné pouvoir à Alberte LECROART

ÉTAIENT ABSENTS :

Maria WAGUET

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'extension de la zone commerciale, Immochan vient de se rendre acquéreur d'une partie de la rue Yves Leleu afin d'y construire du parking.

CONSIDÉRANT qu'afin d'assurer une circulation fluide autour de la zone commerciale, Immochan va procéder aux travaux d'aménagement de voiries sur la rue Evariste Galois, par la construction d'un giratoire.

CONSIDÉRANT que ces travaux devant se dérouler sur une partie qui est propriété de la commune, il convient d'établir une convention d'occupation du domaine public.

CONSIDÉRANT que ces travaux vont se dérouler au cours du 1^{er} semestre 2019 et qu'il convient de donner un accord de principe, sachant qu'un arrêté de Monsieur le Maire viendra compléter cette délibération quant au type de travaux, la date et l'entreprise qui sera retenue.

CONSIDÉRANT qu'à l'issue des travaux, l'ensemble de la voirie fera l'objet d'une rétrocession à la commune et d'une intégration dans le domaine public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

Article 1 : de donner un avis favorable à la demande de permission de voirie pour les travaux de construction d'un giratoire au niveau de la rue Evariste Galois.

Article 2 : d'autoriser les travaux sur le domaine public par la signature d'une convention d'occupation du domaine public qui sera rédigée dès le commencement des travaux, à savoir 1^{er} semestre 2019.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés
Pour extrait certifié conforme

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et / ou de sa réception par les services du contrôle de légalité.

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 10/11/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 10/11/2017

Pour copie conforme

- Le 10/11/2017

Marc BURY, MAIRE

COMMUNE DE PETITE FORET

